



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0324**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à Erilia, la Commune de Rillieux la
Pape et Dynacité - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0324**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à Erilia, la Commune de Rillieux la Pape et Dynacité - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application locale de la Commune de Rillieux la Pape du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à deux reprises jusqu'au 31 décembre 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014 par voie d'avenants, acté par délibération n° 2011-2558 du Conseil de communauté du 17 octobre 2011. Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS, ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

Pour le quartier de la Ville Nouvelle à Rillieux la Pape, les priorités d'actions sont les suivantes :

- renforcer la démarche partenariale,
- faire des habitants et des associations des partenaires actifs de la gestion du quartier,
- répondre à une exigence de qualité de prestation,
- garantir la même qualité de service que dans les autres quartiers de la ville,
- continuer à adapter l'intervention des services aux spécificités locales,
- poursuivre les efforts réalisés pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans les actions d'amélioration du cadre de vie.

L'ensemble de ces orientations se déclinent autour des thématiques : maintenance et entretien des parties communes et des espaces extérieurs, maintien de la tranquillité publique, gestion des déchets et mobilisation des habitants.

En complément, des objectifs transversaux ont été déterminés :

- renforcer la cohérence entre les interventions du droit commun mises en œuvre par les différents intervenants en matière d'amélioration du cadre de vie,
- renforcer la communication partenariale et la communication en direction des habitants,
- poursuivre les actions de sensibilisation des habitants,
- soutenir les initiatives concourant au mieux vivre ensemble,
- pérenniser les aménagements réalisés et favoriser le respect des espaces réaménagés.

Le programme d'actions GSUP 2014 a été établi sur la base de ces objectifs généraux ainsi que des objectifs déclinés par quartiers. Le coût global des actions est estimé à 293 345 €, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 86 500 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions, ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 86 500 € nets de taxes, réparti comme suit :

- 17 000 € au profit d'Erilia,
- 48 500 € au profit de la Commune de Rillieux la Pape,
- 21 000 € au profit de Dynacité (OPH de l'Ain).

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, Erilia, la Commune de Rillieux la Pape et Dynacité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 6574, 657 341 et 65 737 - fonction 824 - opération n° 0P17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.